VILLE DE

REPENTIGNY

RAPPORT DES ACTIVITÉS ET DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN 1985

87-00071/

MESSAGE DU MAIRE

Au cours de 1985, le Conseil de ville de Repentigny a pris plusieurs initiatives visant à solutionner des problèmes que nous avons eu l'occasion d'exposer à la population dans des messages écrits ou par la voie des journaux. Parmi ces initiatives, une des plus importantes est assurément le programme d'assainissement des eaux actuellement en cours à Repentigny. Plusieurs contrats ont déjà été octroyés et la construction de canalisation d'égouts sanitaires vers le site de la future usine d'épuration constitue une entreprise gigantesque à laquelle s'associent tous les citoyens de Repentigny. Ce qui mérite d'être souligné, tout comme l'apport considérable de ces derniers à la dépollution et à la sauvegarde de notre environnement sur le plan écologique.

Une autre initiative qu'il faut citer, c'est la revision du zonage agricole et la planification à long terme sur lesquels vos élus se sont penchés en vue de l'urbanisation et du développement harmonieux des zones recouvrées. Cette initiative, amorcée en 1985, devrait connaître son dénouement lors de l'acceptation vers la mi-mai du prochain règlement de zonage.

Par ailleurs, la Ville de Repentigny a participé aux travaux de la MRC (Municipalité régionale de comté) concernant l'élaboration d'une proposition préliminaire d'aménagement de l'ensemble du territoire de la MRC de L'Assomption. Cette proposition préliminaire est déposée à l'Hôtel de Ville pour fins de consultation et tous les citoyens sont invités à faire part au Conseil de leur point de vue sur le sujet.

En 1985, nous avons aussi poursuivi les études portant sur l'amélioration de l'eau potable et l'agrandissement de l'usine de filtration. Un laboratoire miniature a été installé près du lit de la rivière L'Assomption pour nous permettre, au moment de la rénovation de l'usine, de procéder à la filtration suivant les données les plus modernes et de fournir la meilleure eau possible aux citoyens de Repentigny et des villes que nous desservons.

Au service de la protection des citoyens, le Conseil de Ville a jugé bon de séparer du service de police celui des incendies, qui devient dorénavant autonome. Nous pensons y ajouter le personnel nécessaire pour l'aider à poursuivre les campagnes de prévention des incendies et pour améliorer le service offert aux citoyens. Quant au service de police, des constables additionnels y ont été engagés. De plus, des rencontres ont eu lieu avec des représentants du Conseil, de la Commission de police et du service de police afin que les connaissances et l'expérience du personnel de la police soient utilisées de la façon la plus efficace et la plus rationnelle possible.

Au chapitre des loisirs, nous avons eu l'honneur d'être les hôtes d'importants tournois dont, entre autres, le tournoi Tiri de hockey mineur, classe pee-wee, qui connaît un succès exceptionnel et la coupe Sealtest de tennis qui regroupait les jeunes de tout le Canada. Ce dernier événement a attiré chez nous plus de 200 joueurs de calibre junior et a été salué de façon très spéciale par les citoyens de Repentigny.

Dans le domaine socio-culturel, le Printemps culturel, qui est devenu un événement annuel très important, a encore connu un succès retentissant. Parmi les nombreuses autres manifestations qui ont reçu la faveur du public, il y a lieu de souligner la Foire musicale qui a remporté un très grand succès également.

Des travaux d'importance ont été entrepris au parc St-Laurent et nous aurions sûrement terminé l'ensemble des travaux préliminaires ainsi que la rampe de mise à l'eau, n'eût été

l'intervention du Ministère de l'environnement qui n'a pas encore pris de décision à ce sujet. Au parc des Moissons, la réalisation du programme quinquennal d'aménagement a été amorcée; des travaux d'envergure s'y sont déroulés en 1985 et ils devraient normalement se continuer en 1986.

Le fait que la Ville possédait un terrain le long du boulevard L'Assomption, face aux rues Paradis et Papineau, et un autre dans l'est, le long du boulevard Laurentien, a permis d'effectuer avec la Commission Scolaire une transaction qui a conduit à la construction des nouvelles écoles primaires Entramis et du Moulin. Cette collaboration entre la Ville et la Commission scolaire a toujours été profitable à la population de Repentigny et elle devrait se poursuivre avec le Conseil de ville.

Le monde municipal repentignois est en réelle ébullition et les changements apportés aux lois font que nous devons agir rapidement pour satisfaire aux nouvelles exigences gouvernementales. Dans ce contexte, nous avons entrepris la révision du rôle d'évaluation des propriétés qui se fera en deux temps: d'abord, toutes les additions devraient être ajoutées au rôle en 1986; puis, en 1987, nous devrions équilibrer le rôle en rajustant les taux d'évaluation des propriétés avec les nouvelles additions. De cette façon, nous devrions avoir un rôle entièrement révisé pour l'année 1988.

La création d'emplois étant une priorité pour le Conseil de ville de Repentigny, la Corporation de développement économique, qui est un organisme paramunicipal, s'efforce de faciliter l'installation de nouvelles industries dans le Parc industriel. Des représentants du ministère de l'Industrie et du Commerce nous assurent que notre Parc industriel connaît un essor qui fait l'envie de nombreuses corporations de développement économique à travers le Québec. À ce sujet, nous voudrions remercier les citoyens qui nous fournissent à l'occasion des renseignements sur des industries qui sont appelées à déménager et qui pourraient venir s'installer à Repentigny.

Nous aimerions remercier aussi, de façon très particulière, tous les bénévoles qui oeuvrent dans les secteurs sportif et socio-culturel et qui, grâce à leur engagement, leur dévouement et parfois leur acharnement à la tâche, accomplissent des miracles dans les objectifs qu'ils se sont proposés et les initiatives qu'ils entreprennent.

Le maire
Louis-Philippe Picard, c.a.

LES LOISIRS ET LES ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES

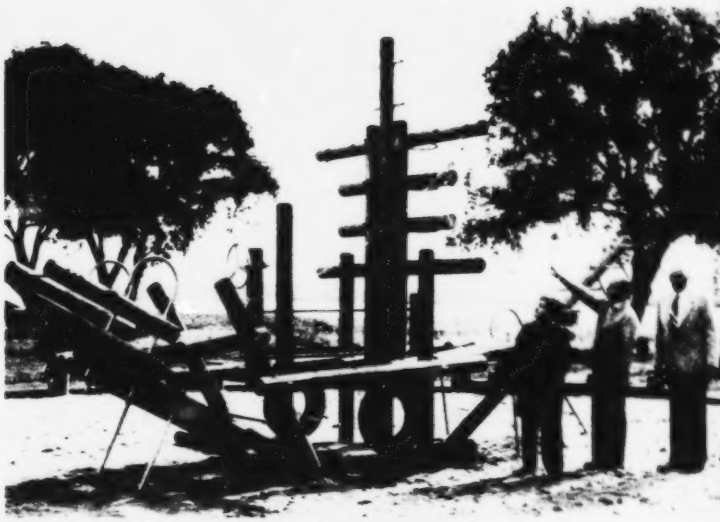

Le parc St-Laurent sera aménagé en bordure du fleuve et permettra à tous de profiter pleinement d'un magnifique espace de plein air.

Le service des loisirs, à l'instar des autres services municipaux, a su répondre aux exigences de la population tant par son programme que sur le plan des immobilisations.

En fait, tout le programme des activités sportives et culturelles est structuré en fonction de l'apprentissage et du développement harmonieux des participants. La connaissance approfondie des disciplines sportives, même chez les jeunes, exige un encadrement de plus en plus spécialisé de la pratique des sports d'été comme le baseball, le soccer, le tennis, la natation, l'athlétisme, le cyclisme, et des sports d'hiver tels que le patin artistique, le patin de vitesse et le hockey. Car le grand objectif est de faire en sorte que les jeunes puissent se divertir tout en acquérant les connaissances et la technique de la pratique sportive.

Pour les activités socio-culturelles, le même souci de la connaissance et du développement caractérise les programmes d'été tels que "La Tournée", les voyages, les troubadours, l'univers de tante Berthe et, durant l'hiver, le ballet jazz, la musique, le théâtre et autres.

Les matinées enfantines continuent d'attirer une clientèle très intéressée. Le service des loisirs a également voulu favoriser la participation familiale aux activités des parcs par la présentation de spectacles en soirée, l'été. C'est un élément important dans la vie communautaire d'aujourd'hui où souvent les parents sont au travail toute la journée.

La bibliothèque municipale continue d'inscrire de nouveaux abonnés. Le nombre de livres a augmenté de façon appréciable de même que celui des prêts et des personnes qui viennent lire ou participer à une nouvelle série de conférences sur des sujets aussi divers que:
Comment entretenir sa bicyclette,
Comment décorer des oeufs de Pâques,
La connaissance des vins.

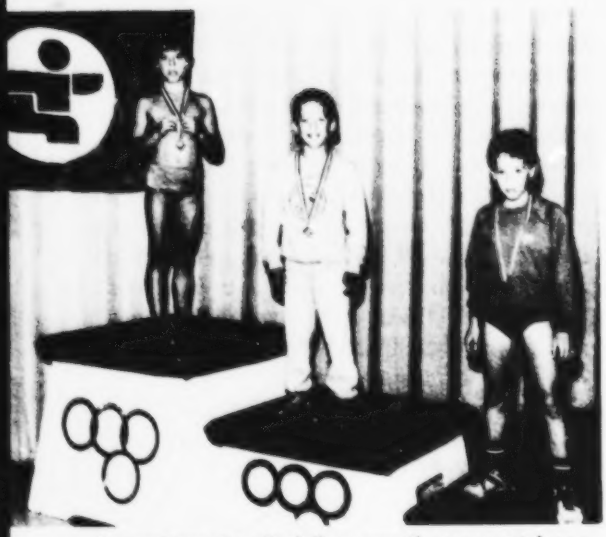

La pratique des disciplines sportives permet à nos jeunes de mesurer leur talent dans le cadre annuel des Jeux du Québec.

Grâce à la subvention du ministère des Affaires culturelles et à la participation de la Ville, le programme d'animation prévu pour les élèves des écoles primaires bat son plein à la bibliothèque de Repentigny.

Les immobilisations pour fins de loisirs en 1985 ont permis de commencer l'aménagement du parc St-Laurent, qui comporte un bloc de service, un module de jeux pour enfants et un parc de stationnement qui servira tant aux pique-niqueurs qu'aux utilisateurs de la future rampe de mise à l'eau. Le parc des Moissons a aussi été doté d'un parc de stationnement et de jeux d'eau; des équipements de jeux pour enfants suivront incessamment. Des jeux pour enfants ont été, de plus, installés dans le parc avoisinant la future école Entramis, sur le boulevard l'Assomption.

Le conseil a aussi procédé, au cours de l'année 1985, à l'expropriation de l'Ile Lebel où sera érigée la future usine d'épuration des eaux et qui servira aussi de parc municipal.

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL SOUTENU

Sous son nouveau nom, par suite du retrait des villes de Le Gardeur et de Charlemagne, la Corporation de développement économique de Repentigny et la région continue ses démarches auprès des industries susceptibles de s'installer à Repentigny. Ainsi, elle a proposé au Conseil de ville la vente de sept terrains totalisant plus de 190 000 pieds carrés, sur lesquels ont été érigées cinq bâtisses d'une superficie globale de 24 000 pieds carrés.

Le parc industriel compte actuellement 63 entreprises qui emploient 1 173 personnes. En 1985, 295 nouveaux emplois ont été créés, soit une augmentation de 32%. Si l'on tient compte des emplois industriels à l'extérieur du parc même, le grand total pour Repentigny s'élève à plus de 1 400. Depuis le début de 1985, la compagnie Gaz Métropolitain a complété l'installation du service de distribution de gaz naturel à l'intérieur du parc. L'évaluation des édifices qui s'y trouvent s'élève à près de 12 000 000 $.

La variété est assurément l'une des caractéristiques du Parc industriel de Repentigny. Parmi les 63 entreprises qui s'y trouvent, on compte ...un manufacturier de machineries lourdes

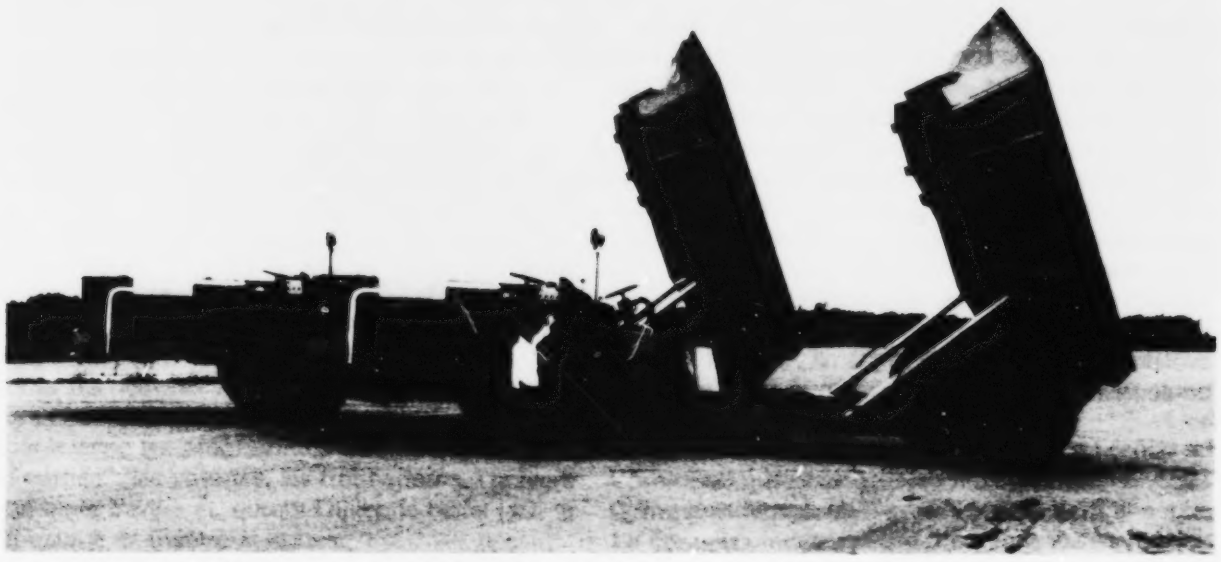

LE TRANSPORT DES PERSONNES

Trois types de transport des personnes existent à Repentigny. D'abord un transport général qui fait le circuit entre la rue Beauchesne dans l'est de Repentigny et la station de métro Radisson à Montréal. De plus, nous participons avec les municipalités environnantes, dont nous sommes les mandataires, au transport des personnes handicapées mis sur pied il y a quelques années dans la région. Ce transport, dit TRAM, pour Transport Adapté Municipal TRAM Inc., a véhiculé au cours de 1985 environ 12 000 personnes. Nous avons aussi participé activement à l'installation d'un système de covoiturage dans Repentigny et nous avons à date réussi à regrouper des centaines de voyageurs pour les fins du travail ou des études.

L'EAU: UNE PRIORITÉ

En plus d'avoir travaillé à la planification de l'assainissement des eaux usées, les services techniques de la Ville se sont également penchés sur les moyens d'améliorer la qualité et le traitement de l'eau brute.

Les variations de la qualité de l'eau brute sont suivies en permanence et corrigées par le contrôle des dosages des produits chimiques. Un contrôle virologique mensuel par l'Institut Armand Frappier à l'eau brute et à l'eau potable, un contrôle bactériologique régulier sur le réseau et des analyses quotidiennes effectuées par le personnel de la centrale permettent de contrôler la qualité de l'eau distribuée à la population. Plusieurs fois par semaine, des tests sont effectués sur le réseau, y compris les bouts de lignes afin de s'assurer de la qualité uniforme de l'eau potable.

...un fabricant d'un système de quais et d'appontements flottants

...un fabricant d'avions légers

LA CONSTRUCTION SE PORTE BIEN

Le nombre des permis de construction émis en 1985 à Repentigny s'est élevé à 950, représentant une valeur globale de 42 644 275 $, soit une augmentation de 26% par rapport à 1984.

La croissance la plus forte s'est manifestée dans la catégorie des habitations multiples et des maisons d'appartements et surtout dans celles des édifices publics et des réparations publiques.

Grâce à notre banque de terrains déjà dotés de services et en voie de l'être, 576 nouveaux logements ont été mis en construction en 1985 pour une valeur totale de 26 053 800 $.

Les réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux, d'aqueduc et de rues asphaltées ont été prolongés de plus de 4 km.

ÉVALUATION

Le rôle d'évaluation imposable déposé au 15 septembre 1985 s'élevait à 559 404 200 $, soit une augmentation de 32 198 900 $ par rapport à l'année précédente. Le rôle a donc augmenté de plus de 5% et 13 015 dossiers d'évaluation foncière ont été recensés. Ce rôle d'évaluation, tel que calculé par l'évaluateur municipal et confirmé par la direction générale de l'évaluation du ministère des Affaires municipales était en moyenne à 62% de la valeur réelle.

Le rôle de valeur locative déposé à la même date faisait état de 773 commerces actifs comparativement à 710 à la même date de l'année précédente. Il représentait une valeur de 12 749 200 $, soit une augmentation de 4%.

Les habitations multiples et les maisons d'appartements ont connu une très forte croissance à Repentigny ces dernières années.

RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION ÉMIS

	1983		1984		1985	
GENRE DE CONSTRUCTION	NOMBRE	VALEUR	NOMBRE	VALEUR	NOMBRE	VALEUR
HABITATIONS UNIFAMILIALES	604	30 904 000 $	441	24 807 800 $	284	18 008 800 $
DUPLEX, TRIPLEX, QUADRUPLEX	—	—	3	340 000	3	245 000
HABITATIONS MULTIPLES, MAISONS APPARTEMENTS	36	6 520 000	22	3 790 000	22	7 325 000
ÉTABLISSEMENTS MIXTES	1	116 000	—	—	3	475 000
NOMBRE DE LOGEMENTS	845		636		576	
ÉDIFICES COMMERCIAUX	7	1 070 000	8	1 210 000	6	2 975 000
ÉDIFICES PUBLICS	1	100 000	1	140 000	4	4 556 000
INDUSTRIES	5	305 000	1	50 000	3	245 000
RÉPARATIONS RÉSIDENTIELLES	149	602 000	146	720 150	138	781 600
RÉPARATIONS COMMERCIALES	27	2 242 000	36	1 136 800	43	1 534 500
RÉPARATIONS PUBLIQUES	1	400 000	—	—	4	4 587 000
RÉPARATIONS INDUSTRIELLES	4	960 000	3	70 000	2	57 000
ABRIS D'AUTOS, GARAGES PRIVÉS	54	318 100	48	305 700	54	372 500
CABANONS, BÂTIMENTS, ACCESSOIRES	106	87 650	100	81 750	147	120 375
PISCINES	123	525 550	149	940 635	185	1 224 800
DIVERS	35	94 300	52	167 700	52	136 700
TOTAL	1 153	44 244 600 $	1 010	33 760 535 $	950	42 644 275 $

Dans le cadre du programme d'assainissement des eaux actuellement en cours à Repentigny, on procède à la construction de canalisation d'égouts sanitaires vers le site de la future usine d'épuration sur l'île Lebel.

RELATIONS SUIVIES AVEC LES MINISTÈRES PROVINCIAUX

Au cours de 1985, nous avons demandé à différents ministères provinciaux d'améliorer certains services sur le territoire de Repentigny:

- **au ministère des Transports,**
  - de prolonger la voie de desserte le long de l'Autoroute de la Rive-Nord et une entrée additionnelle à la rue Valmont en direction de Montréal.
  - d'installer des feux de circulation à différents endroits sur la rue Notre-Dame.
  - de refaire le système d'éclairage de l'Autoroute 40 entre Montréal et Repentigny. Les travaux devraient être faits au début de l'été '86.
- **au ministère de l'Environnement,**
  - d'autoriser la construction d'une rampe de mise à l'eau au parc St-Laurent.
  - de prolonger au-delà du 31 mars 1986 le délai pour les subventions additionnelles relatives à notre programme d'assainissement des eaux.
- **aux ministères de l'Environnement et de l'Agriculture,** de restreindre la production porcine dans le comté de L'Assomption afin de diminuer la pollution de la rivière L'Assomption et de nous permettre d'accélérer le programme d'assainissement des eaux de cette rivière.
- **au ministère de la Justice,** d'installer un palais de justice afin que les services judiciaires soient plus accessibles à la population de Repentigny.
- **au ministère de l'Aménagement régional,** de dissocier de la région Laurentides Repentigny et les municipalités faisant partie de la M.R.C. de L'Assomption et de créer une nouvelle région regroupant les municipalités des M.R.C. de L'Assomption, des Moulins, Thérèse de Blainville et Deux-Montagnes ainsi que Laval.
- **au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,** de participer financièrement aux immobilisations que nécessitent l'accès du public aux rives et plans d'eau de la région de Montréal, dans le cadre du programme Parc National de l'Archipel.

STATISTIQUES GÉNÉRALES

	[illegible]	1984	1983	1982	1981
Superficie du territoire (hectares)	[illegible]	2 670	2 670	2 670	2 670
Population	[illegible]	38 500	37 000	36 000	35 000
Pourcentage des propriétaires	[illegible]	80%	80%	80%	80%
Trottoirs (en km)	[illegible]	27,11	27,11	27,11	26,13
Voirie (en km): Asphalte	[illegible]	171,87	164,74	157,00	155,76
Gravier	[illegible]	—	—	—	—
Égouts (en km): Combinés	[illegible]	43,93	43,93	43,93	43,93
Sanitaires	[illegible]	130,63	123,75	114,97	113,34
Eaux pluviales	[illegible]	114,54	107,76	98,99	97,39
Aqueduc (en km): Conduite	[illegible]	190,57	184,65	174,96	173,39
Éclairage: lampadaires	[illegible]	621	621	600	574
ÉVALUATION AU 31 DÉCEMBRE					
Imposable	[illegible] $	526 553 300 $	495 334 464 $	476 689 350 $	452 495 050 $
Non-imposable	[illegible] $	55 422 800	55 162 836	41 197 700	28 793 600
Total	[illegible] $	581 976 100 $	550 497 300 $	517 887 050 $	481 288 650 $
Proportion médiane	[illegible]	68%	71%	76%	83%
Total commercial et industriel (inclus ci-haut)	[illegible] $	55 798 400 $	51 859 900 $	52 108 200 $	51 452 800 $
Valeur locative	[illegible] $	12 277 700 $	7 636 810 $	7 470 300 $	7 385 300 $
Taux des taxes municipales par 100 $ d'évaluation:					
Générales	[illegible]	1,25	1,25	1,25	1,18
Aqueduc	[illegible]	0,46	0,36	0,36	0,28
Prix minimum de l'eau par logement	[illegible] $	55 $	45 $	45 $	40 $
IMPOSITION ET PERCEPTION					
Imposition (foncière et eau)	[illegible] $	14 578 117 $	12 720 129 $	12 131 425 $	10 518 053 $
Perception totale	[illegible] $	14 502 997 $	12 862 289 $	12 245 935 $	10 375 853 $
Perception sur arrérages	[illegible] $	371 472 $	517 589 $	643 715 $	418 721 $
RÉSULTATS					
Recettes	[illegible] $	21 237 315 $	19 105 217 $	17 965 265 $	16 217 860 $
Dépenses	[illegible] $	17 837 427	16 360 198	15 278 244	13 259 360
Excédent des recettes sur les dépenses	[illegible]	3 399 888	2 745 019	2 687 021	2 958 500
Viré aux surplus affectés	[illegible]	574 229	874 934	1 072 521	1 469 462
Viré au surplus non affecté	[illegible] $	2 825 659 $	1 870 085 $	1 614 500 $	1 489 038 $
Surplus non-affecté	[illegible] $	2 825 659 $	1 870 085 $	1 614 500 $	1 489 038 $
SURPLUS AFFECTÉS	[illegible] $	2 070 100 $	2 380 600 $	2 483 900 $	2 481 200 $
DETTE OBLIGATAIRE					
Coût du service de la dette	[illegible] $	7 414 153 $	7 047 062 $	6 848 078 $	5 980 541 $
Pourcentage des recettes totales pour couvrir le service de la dette	[illegible]	34,91	36,88	38,12	36,87
Solde au début de l'exercice	[illegible] $	51 648 470 $	48 050 753 $	50 624 032 $	47 066 521 $
Emprunt durant l'exercice	[illegible] $	6 915 000	6 920 000	—	5 500 000
	[illegible] $	58 563 470	54 970 753	50 624 032	52 566 521
Rachats durant l'exercice	[illegible] $	2 589 860	3 322 283	2 573 279	1 942 489
Solde à la fin de l'exercice	[illegible] $	55 973 610 $	51 648 470 $	48 050 753 $	50 624 032 $
Pourcentage de la dette obligataire par rapport à l'évaluation imposable normalisée	[illegible]	7,22	7,40	7,66	9,28
DETTE OBLIGATAIRE PER CAPITA	[illegible]	1 454 $	1 415 $	1 335 $	1 406 $
ACTIFS IMMOBILISÉS	[illegible] $	48 870 655 $	48 554 091 $	42 809 015 $	39 820 228 $

(1) La dette obligataire relative à l'usine de filtration est incluse dans ce montant. Le coût en est chargé aux usagers.

BUDGET

REVENUS	1986	1985	DÉPENSES	1986	1985
Revenus de sources locales	17 323 000 $	15 635 300 $	Administration générale	2 963 800 $	2 590 400 $
Compensation tenant lieu de taxes	1 696 900	1 386 700	Sécurité publique	1 922 900	1 717 800
Services rendus à d'autres municipalités	502 000	452 000	Transport routier	2 014 500	1 805 200
Autres services rendus	150 000	126 800	Hygiène du milieu	2 644 800	2 484 600
Autres revenus de sources locales	2 923 500	2 904 700	Urbanisme et mise en valeur du territoire	195 300	192 000
Transferts inconditionnels	25 000	50 000	Loisirs et culture	1 638 100	1 399 200
			Autres activités	1 269 800	1 152 100
			Autres dépenses	9 971 200	9 214 000
Total	22 620 400 $	20 555 300 $	Total	22 620 400 $	20 555 300 $

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS — ANNÉES 1986-1987-1988

Répartition des montants annuels des dépenses en immobilisations selon la nature des actifs

NATURE DES ACTIFS	RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LES PÉRIODES DE RÉALISATION						
	Dépenses au 31/12/85	PROGRAMME TRIENNAL				Dépenses ultérieures au programme	TOTAL
		1986	1987	1988	TOTAL		
Travaux de génie							
Chemins, rues, trottoirs, pavage, éclairage	3 663 000	2 813 415	3 089 900	2 486 340	8 389 655	—	12 052 655
Traitement des eaux	2 473 600	15 372 500	17 953 900	5 000 000	38 326 400	—	40 800 000
Réseaux d'eau et d'égouts	15 384 000	5 592 000	4 450 000	2 100 000	12 142 000	—	27 526 000
Autres travaux de génie	775 000	257 187	900 000	1 000 000	2 157 187	1 500 000	4 432 187
Bâtiments							
Édifices administratifs	—	100 000	—	—	100 000	—	100 000
Édifices communautaires	883 918	350 000	1 220 000		1 570 000	—	2 453 918
Terrains	—	—	—	—	—	—	—
Matériel et véhicules	—	550 000	200 000	—	750 000	—	750 000
Ameublement	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs	22 329	290 000	160 000	58 000	508 000	—	530 329
TOTAL	23 201 847 $	25 325 102 $	27 973 800 $	10 644 340 $	63 943 242 $	1 500 000 $	88 645 089 $

SOMMAIRE DES REVENUS

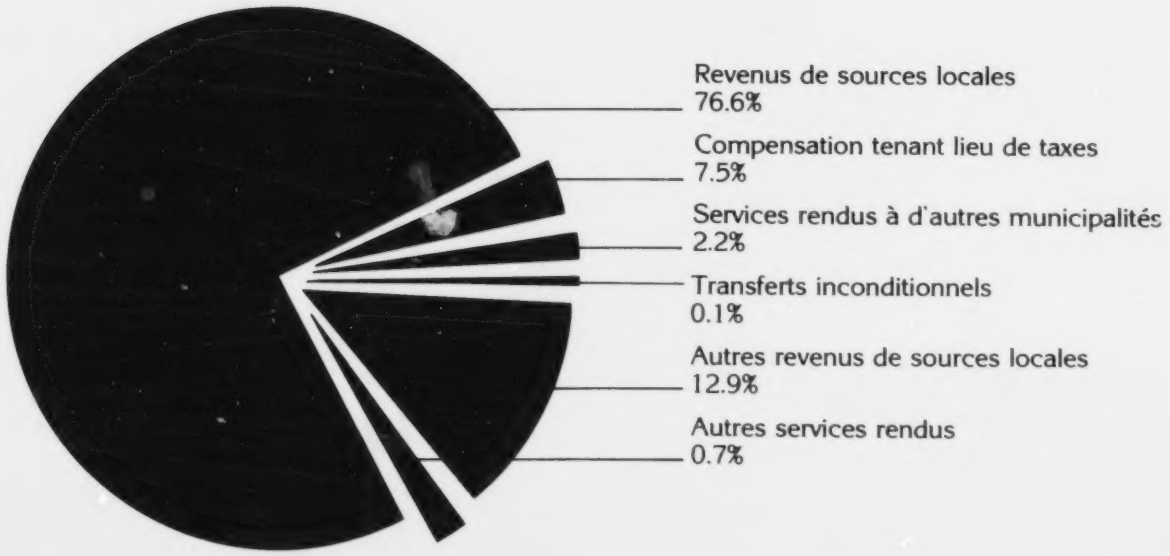

SOMMAIRE DES DÉPENSES

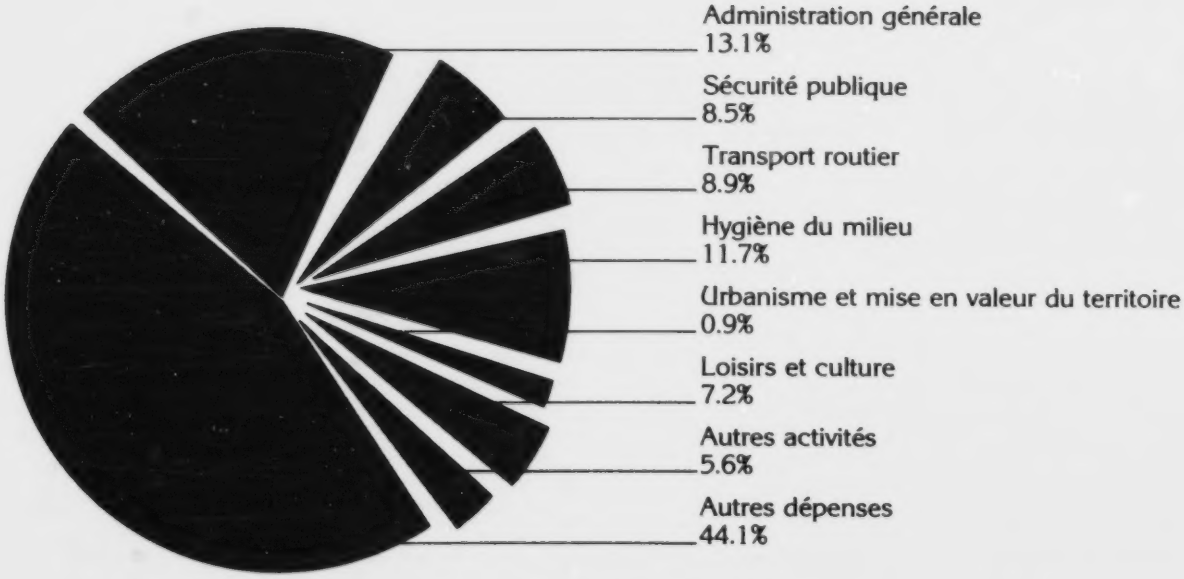

RENSEIGNEMENTS UTILES

Permis pour construction, rénovation, etc.

Les règlements de zonage et de construction de la Ville de Repentigny EXIGENT UN PERMIS pour INSTALLER, AGRANDIR, CONSTRUIRE, MODIFIER, DÉMÉNAGER ou DÉMOLIR tout bâtiment quel qu'il soit, y compris les bâtiments de type "CABANE DE JARDIN" ainsi que tout PANNEAU ou ENSEIGNE; ce permis est disponible au bureau de l'inspecteur en bâtiments à l'Hôtel de Ville de Repentigny.

Piscines

La même réglementation s'applique à la construction de piscines privées ou publiques qui, de plus, doivent être entourées d'une clôture d'une hauteur de quatre pieds pour la protection et la sécurité des citoyens.

Pompes thermiques et compresseurs

Afin d'éviter le bruit excessif pour les voisins, les compresseurs pour le chauffage et la climatisation doivent être installés à un minimum de dix (10) pieds des lignes de propriété.

Clôtures

Avant d'entreprendre toute construction de clôture, les contribuables devraient s'informer du règlement concernant les clôtures à l'Hôtel de Ville de Repentigny, service de l'inspection des bâtiments.

L'article 220 du règlement 590 se lit comme suit:

"Dans les zones résidentielles, commerciales et publiques, les clôtures, murs et haies sont permis dans les marges arrières et latérales à condition qu'ils n'aient pas plus de six pieds de hauteur. Dans la marge avant, seules les haies sont permises et leur hauteur est limitée à six pieds sauf à l'intérieur de l'angle de visibilité."

Nettoyage des terrains

L'Administration municipale de la Ville de Repentigny demande la collaboration de tous les citoyens à l'effet de nettoyer et entretenir les espaces vacants et de prendre connaissance de la réglementation suivante tirée du règlement de construction:

"Le fait par le propriétaire ou l'occupant d'un lot vacant ou en partie construit, ou d'un terrain, de laisser pousser des branches, broussailles ou mauvaises herbes, ou d'y laisser des ferrailles, véhicules hors d'état de fonctionner, des déchets, détritus, papiers, bouteilles ou autres, constitue une nuisance; Au cas de défaut du contrevenant de voir à supprimer telle nuisance dans les cinq jours suivant la réception d'un avis à cet effet, l'autorité compétente est autorisée à s'introduire sur ce terrain pour corriger la situation AUX FRAIS DU PROPRIÉTAIRE."

Rebuts spéciaux

Les rebuts spéciaux en quantités limitées, tels que vieux meubles, appareils ménagers, sont cueillis en même temps que les ordures ménagères, les lundis et jeudis dans le secteur au nord du boulevard Iberville, et partout ailleurs les mardis et vendredis, sauf les jours fériés, qui sont annoncés dans les journaux locaux.

Les ordures ne peuvent être déposées au chemin avant 21h la veille de la cueillette.

Les branches d'arbre sont ramassées sur appel téléphonique à l'Hôtel de Ville de Repentigny avant 16:00 heures.

Ce service ne s'applique pas à l'enlèvement des déblais de terre, tourbe, roches, matériaux de construction ou de démolition qui doivent être déposés de 9h à 18h à l'usine de triage de Lachenaie, située sur la voie de service du côté est de l'autoroute 640.

Chiens errants

Conformément à l'article 11 du règlement 387, tout chien errant sera enfermé à l'endroit désigné comme chenil municipal, et après avis de deux jours à son propriétaire, si le chien n'est pas réclamé, sera détruit suivant les normes en usage; advenant réclamation par le propriétaire, les frais de garde et de pension sont de 2$ par jour;

De plus, tout propriétaire ou gardien d'un chien doit détenir une licence annuelle au coût de 15$, accompagnée de l'enregistrement de l'animal; cette licence est disponible à l'Hôtel de Ville.

Circulation

Le règlement prévoit les mêmes amendes que le Code de la sécurité routière.

Le Conseil et les membres de la force constabulaire font appel au sens civique des citoyens et au respect des droits de chacun pour porter une attention plus particulière aux limites de vitesse, aux arrêts réglementaires, au bruit et au stationnement.

Prévention d'incendie

L'asphyxie par la fumée provoque la très grande majorité des pertes humaines. Un détecteur de fumée est considéré comme un atout en cas d'incendie.

À l'achat, assurez-vous qu'il s'agit bien d'un détecteur de fumée portant le sigle UL ou ULC ou FM.

Ceux qui veulent s'installer un poêle à bois d'appoint devraient consulter, pour leur propre sécurité, le service des permis et inspection ou d'incendie concernant l'installation.

Conservation de l'eau

L'eau étant un produit qui coûte cher à traiter, il faut l'utiliser avec discernement. Il est recommandé de ne pas arroser les pelouses entre 11h et 21h durant l'été, afin de la conserver pour usage domestique.

Biens municipaux

Il est interdit de briser les bordures de rue ou les trottoirs ou de faire quelque raccordement que ce soit à l'égoût ou à l'aqueduc. Ces travaux doivent être exécutés par la Ville.

Il est interdit de déverser dans les égouts des produits toxiques, inflammables ou dangereux sous peine de poursuites judiciaires.

Enregistrement des bébés (naissances)

Les enfants doivent être enregistrés à l'état civil (art. 53A du Code civil) au cours des quatre mois qui suivent leur naissance, soit par le ministre du culte, lors du baptême, soit au greffe de la Ville, sur rendez-vous seulement, lorsque les parents ne désirent pas faire baptiser leur enfant.

Passé le délai de quatre mois, les parents doivent présenter une requête en Cour supérieure par l'entremise d'un avocat.

MEMBRES DU CONSEIL

Le Maire
Louis-Philippe Picard

Les Conseillers
Philippe Deschamps
Richard Maillette
Jean-Claude Fortier
Georges Nivischiuk
Gilles Bouchard
Monique Leroux
Maurice Rivest
Yvon Roy
Jacques Beaudoin

CHEFS DE SERVICE

Directeur général: Louis W. Le Page, c.g.a.
Directeur général adjoint: Yvon Deschamps, ing.
Directeur des services techniques: Denis Tremblay, ing.
Trésorier: Pierre Gagnon, c.a.
Greffier: Jean Fafard, o.m.a.
Évaluateur: Serge Locas, e.a.
Directeur des approvisionnements et services: Guy Giroux
Directeur de police: Maurice Houle
Directeur des incendies: Ernest Juneau, t.p.i.
Loisirs et Parcs: René Gauthier, o.m.a.
Directeur des ressources humaines: Denise Girard, c.r.i.
Inspecteur des bâtiments: Marcel Pelland
Directeur du développement industriel: René Landry
Conseiller juridique: Me Gilles Hébert
Vérificateur: Alain Belzile, c.a.
Juge municipal: Me Gilles Thouin
Conseiller en urbanisme: Richard Bienvenu

LISTE DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

Hôtel de ville — 435, boul. Iberville. Tél.: 585-2660
Maire / Conseillers (9) / Directeur général / Greffier / Directeur des ressources humaines / Trésorier / Ingénieur / Évaluateur / Directeur du développement industriel / Inspecteur des bâtiments / Cour municipale / Directeur des approvisionnements et services.

Heures d'ouverture: de 8h30 à 11h45 et de 13h à 16h30 (été 16h)

Police et incendies — 435, rue Notre-Dame
Urgence - Tél.: 581-3450
Administration - Tél.: 581-3471 - 585-2660

Loisirs — 435, rue Notre-Dame. Tél.: 585-2660 — 582-1832

Usine de filtration — 535, rue La Traverse. Tél.: 585-2665

Bibliothèque — 80, boulevard Brien. Tél.: 585-2663
Heures d'ouverture l'été: de 13h à 20h du lundi au jeudi,
de 9h à 17h le vendredi.

Garage municipal — 20, rue de l'Hôtel de Ville. Tél.: 585-2666.